

Indemnité pour missions particulières et heure de laboratoire

Le courrier suivant a été adressé le 5 février 2015 par Vincent Parbelle, président de l'UdPPC, à Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Madame la Ministre,

L'Union des professeurs de physique et de chimie souhaite, par ce courrier, attirer votre attention sur le libellé du récent projet de décret qui a été transmis aux syndicats du monde éducatif.

Nous sommes surpris que les tâches concernant la gestion et l'organisation des laboratoires scientifiques en lycée (laboratoires de sciences physiques et de SVT) ne soient pas citées comme justifiant une indemnité pour les professeurs acceptant la prise en charge de ces laboratoires.

Ces missions sont indispensables dans tous les établissements possédant des laboratoires et il nous paraît inacceptable qu'elles n'apparaissent pas comme prioritaires dans le projet de décret.

Nous demandons que, dans le décret définitif, les tâches de gestion des laboratoires soient incluses dans les missions à prendre en compte pour l'attribution d'une Indemnité pour l'exercice de missions particulières (IMP), sans que celle-ci ne fasse l'objet d'une remise en cause chaque année dans l'établissement.

Vous trouverez en annexe une liste des tâches relevant du professeur responsable de laboratoire qui montre l'étendue des missions à accomplir.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.